
Adresse de la société populaire de Coublevie, qui félicite la Convention de la découverte de la conspiration et annonce l'arrêt de l'extraction de salpêtre, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Coublevie, qui félicite la Convention de la découverte de la conspiration et annonce l'arrêt de l'extraction de salpêtre, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 648-649;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14799_t1_0648_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

» s'est aussi privé avec plaisir de dix jours de subsistance en viande... Nous jurons, à l'exemple de nos législateurs, de réunir à une sollicitude fraternelle l'amour de la patrie, la fermeté montagnarde, le courage invincible et la haine des tyrans, que nous combattons jusqu'au dernier. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Cette, 18 flor. II] (2).

« Législateurs,

Jaloux de concourir au secours des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie qui sont morts en combattant pour la cause de la liberté.

Le bataillon de Cette a arrêté une souscription qui a produit la somme de 1 000 liv. en assignats, que nous vous envoyons sous ce pli et que nous destinons pour cet objet. Le bataillon s'est aussi privé de dix jours de subsistance en viande.

Représentants, nos cœurs républicains ne se démentiront jamais, nous ne quitterons les armes qu'après la mort du dernier des tyrans. Nous jurons aussi à l'exemple de nos législateurs de réunir à une sollicitude fraternelle, l'amour de la patrie, la fermeté montagnarde, le courage invincible et la haine des traîtres.

Nous vous assurons, Représentants, des principes purs et patriotiques que nous professons, que nous respectons et ferons toujours respecter les lois sages qui émanent de la montagne, et qui feront le bonheur des français.

Périssent les ennemis de la liberté et de l'égalité. Vive la République ».

FRANCAIROL (*commandant*), HATUT (*capitaine*),
FOURNIER, CULLIERET, MOREAU, MARTIN, FOUCHON.

4

Le bataillon du district de Beauvais fait don à la patrie, 1° d'une somme de 2034 liv. qui lui revient d'un rachat de pain; il destine cette somme à la réparation de ses armes et sur-tout de ses baïonnettes; 2° du pain de ceux de leurs camarades qui ont été envoyés en garnison chez les cultivateurs en retard pour le contingent des subsistances; 3° et enfin d'une ration de viande par décade, faisant le total d'environ 6 ou 700 liv. par décade., pour être distribuée aux indigens ou malades. Il invite la Convention à rester à son poste et à mépriser le fer des assassins; il sollicite l'honneur de combattre les infames Anglais et de faire sur eux l'essai de ses baïonnettes.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de la guerre (3).

5

Les citoyens composant la société populaire de Coublevie (1), invitent la Convention nationale à rester à son poste, et jurent de l'y défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Ils annoncent qu'ils ne cessent de travailler à l'extraction du salpêtre, qu'ils font faire des chemises pour leurs braves défenseurs, et qu'ils ont envoyé au district des casques, ainsi que les dépouilles de leur ci-devant église.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Coublevie, 15 flor. II] (3).

« Citoyens représentants,

Vous avez découvert la plus affreuse des conspirations; les conspirateurs ont été livrés au glaive de la loi; ils ont expié la peine de leurs forfaits; périssent comme eux tous les intrigants, les royalistes, et enfin tous ceux qui ne se prononcent pas pour le vœu général de la liberté et de l'égalité; ce sont nos ennemis, vous les surveillerez et nous triompherons des conspirations et des conspirateurs.

Bientôt la trompette de la liberté et la trompette guerrière vont sonner du haut de la Montagne sacrée; l'une donnera l'éveil aux esclaves, l'autre sonnera le pas de charge contre les tyrans; ils succomberont sous la bayonnette des hommes libres; à peine auront-ils le temps de se repentir d'une guerre injuste. Les peuples tourneront contre eux le fer dont ils ont voulu les charger. Tremblez, tyrans, vous ne savez pas ce que peut un peuple brave qui préfère la mort à la perte de sa liberté; il va donner un grand exemple à l'univers et vous en serez les victimes. Et toi, ministre ambitieux et perfide qui a épuisé tous les genres de trahison, qui par là a deshonoré la nation en la ruinant, sur quoi compte-tu? sur ta marine? réfléchis un peu sur les essais de la nôtre; tu croyais nous affamer et tu nous approvisionnes; on fait tous les jours des prises des vaisseaux de ta nation qui nous apportent l'abondance. Tes trahisons seront toutes découvertes et nous battons l'anglais sur mer comme sur terre, le courage du français se porte sur tous les éléments.

Oui, Citoyens représentants, la France sous votre égide ne peut être que victorieuse, nous y concourrons tous. Nous ne cessons de travailler à l'extraction du salpêtre. Nous faisons faire des chemins pour nos braves défenseurs, et malgré notre modique population et la petite étendue de notre commune, nous en ferons passer sous quelques jours une centaine à l'administration du district. Nous lui avons déjà envoyé tous les métaux servant à la superstition et au fanatisme, ainsi que des casques. Nous y joindrons d'abord les armes de calibre que nous pouvons avoir. Vous avez dû recevoir aussi 260 liv. en assignats que nous vous avons envoyées, il y a environ deux mois. Nous mettons tout le zèle et l'activité possibles à l'exé-

(1) P.V., XXXIX, 320. B⁴ⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t); J. Fr., n° 630; J. Sablier, n° 1382; M.U., XL, 442.

(2) C 305, pl. 1140, p. 5.

(3) P.V., XXXIX, 321. B⁴ⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 442; J. Fr., n° 630; J. Sablier, n° 1382.

(1) Isère.

(2) P.V., XXXIX, 321. B⁴ⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t).

(3) C 305, pl. 1140, p. 6.

cution de vos décrets. Nous vous invitons à rester à votre poste, nous vous y défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang; ce sera défendre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République. C'est là, Citoyens représentants, la profession de foi et le serment des citoyens composant la Société populaire, les autorités constituées, et de tous les membres composant la commune de Coublevie, canton de Voiron, district de Grenoble, département de l'Isère ».

GABOURY (*présid.*), HARCNET (*secrét.*).

6

Les administrateurs du directoire du district de Roche-des-Trois, ci-devant Rochefort, département du Morbihan, disent que le 16 mars 1793 (vieux style), une horde de révoltés fondit sur leur commune; que plusieurs patriotes furent couverts d'honorables blessures; trois périrent sous les coups de ces féroces ennemis. Les noms de deux de ces infortunés ont été conservés à la postérité par l'insertion au bulletin; mais celui du troisième est resté ignoré jusqu'à ce moment; cependant, comme les deux premiers, il est mort martyr de la liberté: son nom est Lucas fils, administrateur du directoire. Cette administration demande pour lui la même faveur; il expira en formant des vœux pour le triomphe de la République.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité d'instruction publique (1).

7

Les citoyens composant la société populaire de Cieutat, département des Hautes-Pyrénées, témoignent à la Convention nationale l'indignation dont ils ont été pénétrés en apprenant que des monstres avoient osé conspirer l'anéantissement de la liberté du peuple français, et applaudissent en même temps à la justice prompte qui a fait tomber la tête des traîtres et des conspirateurs. « Législateurs, disent-ils, recevez nos remerciements et nos bénédictions; les cultivateurs ne savent point faire de belles phrases; mais il sentent profondément le bien qu'on leur fait, et ils en conservent une reconnaissance éternelle. Nous vous devons la liberté de nos personnes et de nos biens; nous vous devons la sainte égalité, la douce fraternité: ces bienfaits seront gravés dans le cœur de nos arrières petits-neveux. Nous jurons tous de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour leur en conserver la possession, et défendre les hommes sages et vertueux qui nous les ont procurés.

Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait consolidé le bonheur du peuple français.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXIX, 322. B⁴ⁿ, 4 mess; J. Sablier, n° 1382; J. Fr., n° 630; M.U., XLI, 91.

(2) P.V., XXXIX, 322.

[Cieutat, 20 flor. II] (1).

« Citoyens Représentants,

Nous aussi avons appris dans nos chaumières l'horrible conspiration formée contre la liberté française. Nous avons appris avec quelle sagacité le Comité de Salut public a découvert et suivi les fils de ce complot infernal; et nous avons vivement applaudi à la justice prompte qui a fait tomber les têtes des principaux conspirateurs, de ces traîtres voués à l'exécration nationale.

Recevez Citoyens Représentants, nos remerciements et nos bénédictions. Les cultivateurs ne savent point faire des phrases, mais ils savent sentir profondément le bien qu'on leur fait, et ils en gardent une reconnaissance immortelle. Nous vous devons la liberté de nos personnes et celle de nos biens: nous vous devons la Sainte Egalité, la douce fraternité. Ces bienfaits seront gravés dans les cœurs de nos arrières petits-enfants. Nous jurons tous de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour leur en conserver la possession, et défendre les hommes sages et vertueux qui nous les ont procurés...

Demeurez ferme à votre poste citoyens représentants; la nécessité de ne le pas abandonner devient chaque jour plus pressante. Que le bonheur de notre chère République soit par vous solidement établi. Que tous les tyrans tremblent au seul nom de la nation française. Que tous les peuples de l'univers, encouragés par notre exemple, renversent les idoles qu'ils ont jusqu'à ce jour, servilement adorées. Qu'en reprenant leurs droits et leur dignité, ils osent imiter la nation généreuse et fière qui, après avoir abattu toutes les tyrannies, met, pour le bonheur du genre humain, à l'ordre constant du jour, la justice, la probité, les bonnes mœurs.

Vertueux sénateurs, tandis que, poursuivant vos glorieux et immenses travaux, vous employez toutes vos veilles, tous vos soins, à établir la félicité de la République: nous redoublons aussi d'efforts pour alimenter les défenseurs de notre chère patrie. Nulle peine, nulle fatigue ne nous coûte. Nous travaillons pour la conservation de la liberté, de l'égalité. Quels hommes seroient assés vils pour méconnoître ou asservir encore ces droits sacrés? Quels n'aimeroit pas mieux mourir en les défendant, que survivre à leur perte?

Vive à jamais la République française une et indivisible! Bénédiction sans fin à la Convention Nationale ».

GRASSET (*présid.*), REYNAUD (*secrét.*), COLONIER (*secrét.*).

8

La commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre envoie copie du procès-verbal d'exécution du jugement rendu par la commission militaire établie [à] Cassel, contre François Rogé, condamné à mort pour

(1) C 306, pl. 1165, p. 10.